

N°267
2€30

BILLETS D'AFRIQUE

MAI 2017



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**Uranium, migrations, bases militaires...
Le Niger au carrefour stratégique de
la politique africaine de la France**

Francophonie / Guadeloupe 1967 / Fonds vautours

Sessions de rattrapage

Pour leurs dernières semaines au pouvoir, Hollande et ses diplomates redoublent d'énergie pour resserrer les liens du « pré carré ». Après les cadeaux au Tchadien Déby et au Congolais Sassou, après la réception du Djiboutien Omar Guelleh à l'Élysée, c'est au tour du chef de l'État mauritanien d'être repêché *in extremis*, entre les visites de Condé (Guinée) et d'Issoufou (Niger). La venue du général putschiste Ould Abdelaziz en France a été précédée d'une semaine seulement par une visite du ministre des Affaires étrangères, Jean-Marc Ayrault, à Nouakchott, pour renouer des liens quelque peu distendus, même si le régime mauritanien compte quelques bons amis français, comme notre ministre de l'Économie Michel Sapin. Une aubaine pour le président mauritanien aux prises avec une réforme constitutionnelle contestée dans son pays : il ne s'est pas fait prier pour accepter l'invitation de dernière minute. Les relations avec ce partenaire jugé « très fiable » dans la lutte contre le terrorisme sont désormais au beau fixe, même si la Mauritanie s'était fait tirer l'oreille pour soutenir militairement le Mali, en dépit des formations assurées par les militaires français. Bien sûr, « Paris concède cependant quelques divergences sur les questions de droits de l'homme », comme « le cas du blogueur Ould Mkheïtir condamné à mort en 2014 pour apostasie » (*Rfi.fr*, 06/04). Le rapporteur spécial sur la torture des Nations unies avait d'ailleurs présenté le 4 mars dernier un rapport qui estimait que la torture était encore monnaie courante et que l'impunité restait la règle (*Rfi.fr*, 04/03). Mais on ne va pas chipoter pour si peu. D'ailleurs, ce « sont des sujets qui ont vocation à être discutés avec le président, assure le Quai d'Orsay », mais qui ne figurent nullement dans le communiqué de presse enthousiaste de l'Élysée rapportant l'entretien entre les deux hommes. Un oubli, sans doute...

Milices européennes

Depuis 2014, le « processus de Khartoum » a marqué une étape supplémentaire dans la sous-traitance de la gestion des flux migratoires à destination de l'Europe, sous couvert de lutter contre les filières criminelles ou d'assister les pays périphériques pour inciter les migrants à rester dans leur pays d'origine. On délègue non seulement la répression et l'enfermement des migrants à des États très peu démocratiques, mais également la gestion des visas. Les milliers de cadavres qui gisent en mer Méditerranée ou dans le désert du Sahara prouvent suffisamment le caractère criminel de cette Europe forteresse. Alors pourquoi ne pas faire directement appel à des assassins ? De retour du Soudan où elle a conduit une délégation parlementaire, Marie-Christine Vergiat, députée de la gauche unitaire européenne et membre de la Commission des droits de l'homme, a poussé un coup de gueule contre la Commission européenne : « L'Union européenne est obsédée par le contrôle de la frontière Nord [du Soudan], bien évidemment, celle qui va vers la Libye, essentiellement parce qu'elle est poreuse. Elle veut absolument endiguer les flux, les soi-disant flux, qui vont vers l'Union européenne. Et que se passe-t-il à cette frontière-là ? On sait que ce sont les Janjawids, les milices soudanaises, qui contrôlent cette frontière-là. Comment peut-on envisager de travailler avec des milices pour contrôler les frontières de l'Union européenne ? (...) L'Union européenne ne peut pas financer ce genre de structure. On marche complètement sur la tête » (*Rfi.fr*, 11/04). Pour mémoire, le chef de l'État soudanais Omar el-Béchir est poursuivi par la Cour pénale internationale pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide en raison des violences de masse commises au Darfour par ces mêmes milices Janjawids...

Ouattara dans de bonnes mains

Réagissant au débat qui prend de l'ampleur sur l'avenir du Franc CFA, Michel Sapin, le ministre français de l'Économie, a une nouvelle fois botté en touche à l'occasion de la réunion biannuelle des pays de la zone franc, le 14 avril à Abidjan : « Ce n'est pas un sujet que j'aborde car c'est un sujet qui appartient aux Africains. Le Franc

malgré son nom est la monnaie des Africains, ce n'est plus la monnaie de la France, il a disparu en Europe. Sur toutes ces questions-là, c'est aux Africains de se prononcer et ce n'est pas à nous de le faire à leur place ». Quelques jours plus tôt, Alassane Ouattara, président de la Côte d'Ivoire et redevable de son accession au pouvoir à la France, déclarait pourtant : « Nous avons constaté que notre monnaie se porte bien, (elle) est saine et est dans de bonnes mains ». Entre les mains de qui ?

Mo Ibrahim tacle la France

A l'occasion du week-end annuel de réunion de sa fondation, le milliardaire anglo-soudanais Mo Ibrahim, qui remet – parfois – un prix visant à récompenser les chefs d'État vertueux, s'en est pris aux entreprises occidentales qui corrompent les dirigeants africains, et notamment aux entreprises françaises : « Il faut se demander qui sont les complices de la corruption en Afrique, ces hommes d'affaires qui corrompent les leaders africains. (...) La France a introduit des lois anti-corruption il y a soixante ou soixante dix ans. Mais combien de Français impliqués dans des affaires de corruption en Afrique sont passés devant des tribunaux ? Zéro. Les leaders africains se corrompent-ils seuls ? » (*Jeuneafrique.com*, 08/04). On parie que ni Bouygues ni Bolloré ne goûtent cette forme d'ironie...

Liberté coloniale

28 tirailleurs sénégalais ont finalement été naturalisés en grande pompe le 15 avril dernier. A l'occasion de la cérémonie à l'Élysée, Hollande s'est un peu laissé aller : « Vous êtes l'histoire de France (...) La France est fière de vous accueillir, comme vous avez été, vous, fiers de porter son drapeau, celui de la liberté », a-t-il déclaré à ceux qui avaient combattu en Indochine et en Algérie dans l'armée coloniale française. « C'est bien connu : entre 1945 et 1962, en Indochine et en Algérie, le drapeau bleu-blanc-rouge était un vrai symbole de liberté », commente le *Canard enchaîné* (19/04). L'hebdomadaire satirique rapporte également l'appréciation de l'historienne Armelle Mabon, qui travaille sans relâche à faire la lumière sur le massacre de Thiaroye contre la version officielle de l'armée française : « Cette cérémonie était une mascarade ! C'est plus facile de naturaliser quelques survivants que de démonter un mensonge d'État... »

Quinze ans après Jean-Marie, Marine Le Pen est arrivée au deuxième tour, et les analyses vont bon train : la « dédramatisation » ou la « normalisation » du FN, l'anesthésie progressive... La rue est restée atone, mais on ne peut pas en dire autant des réseaux sociaux, des blogs et des listes d'échange de courriels : on y a débattu, on y a donné des injonctions, on s'y est parfois invectivé. Voter pour « faire barrage » ? Ne pas voter ? Dénoncer le « ni-ni » ? Prôner l'abstention ? Avec, dans la mobilisation rassurante d'une fable renouvelée, cette affirmation en creux : le FN est un parti raciste et fasciste tandis que la France, la vraie, la belle, celle des Lumières et de l'universalisme des droits humains, « ce n'est pas ça », voyons. Rassurons-nous collectivement : la société française est victime du populisme de Le Pen, elle ne pourrait pas donner d'elle-même prise à une idéologie de repli sur soi, au rejet de l'autre parce qu'il est autre – pour ne pas avoir à dire « inférieur », ce serait immoral. La France est « le pays des droits de l'Homme », d'ailleurs nous ne discutons pas avec la Corée du Nord, car nous portons haut et fort « nos valeurs ».

Pendant deux semaines d'un entre deux tours révélateur de l'état de notre démocratie, on a vu des ami.e.s, des compagnons de luttes sociales s'écharper pour savoir qui, d'une apparatusik d'un parti à l'ADN fascisant ou de l'archétype de ce que peut produire l'oligarchie financière pour garantir notre « bonne gouvernance », est le plus menaçant. Mais en toile de fond, ces débats ont, une fois de plus, donné l'impression de reléguer l'acceptation collective du racisme à la figure tristement caricaturale du crâne rasé qui traite de « bougnoule » un journaliste d'origine algérienne ou de « bamboula » un suspect noir arrêté et violé à la matraque. Quant à la porosité

de la société française au fascisme, elle semble moins nous interpellier, collectivement, lorsqu'elle ne concerne que des peuples « moins développés » – « inférieurs » ? –, c'est-à-dire quand l'État français s'acoquine avec les régimes comptant parmi les plus brutaux et tyranniques que l'on puisse trouver aujourd'hui sur cette planète – du Congo au Yémen en passant par le Cameroun, de la Mauritanie à l'Arabie Saoudite en passant par le Tchad. Une fois de plus, l'électorat français rejette majoritairement la menace frontiste – à raison. Mais pour une large part, il le fait une fois de plus en se drapant dans ses belles certitudes de « fraternité » et « d'égalité », sans questionner son imaginaire colonial et le racisme latent qui structurent notre pensée collective et notre vie politique. De Mélenchon à Dupont-Aignan, de Macron à Le Pen, on aura une fois de plus invoqué les figures paternelles de De Gaulle et de Mitterrand sans même imaginer que le paternalisme et le racisme qu'elles incarnent sont une insulte à la face de celles et ceux qui subissent encore au quotidien le fardeau d'une histoire impériale renouvelée.

Hasard ou coup de génie de la programmation, la chaîne de télévision Arte diffusait mardi 25 avril « Je ne suis pas votre nègre », une superbe mise en images et en sons par Raoul Peck d'un texte inédit de l'écrivain américain James Baldwin, qui nous transporte dans les luttes de l'anti-racisme états-unien des années 1960. « Toutes les Nations occidentales se sont empêtrées dans un mensonge, celui de leur prétendu humanisme. Ce qui veut dire que leur histoire n'a aucune justification morale », constate Baldwin. Ce même mensonge humaniste d'une France qui fait barrage au racisme et au fascisme.

Thomas Noirot

FRANCE ANTI- RACISTE

Sommaire

- 2** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE
- 3** ÉDITO France anti-raciste
- 4** FRANCOPHONIE La langue des armes
- 6** NIGER Une base stratégique pour la France... et ses alliés

- 7** MIGRATIONS Surenchère et marchandages : les exilés pris au piège
- 8** FISCALITÉ Areva joue au bonneteau
- 9** GUADELOUPE Sonjé Mé 67
- 10** DETTE Le Mozambique au menu des fonds vautours ?
- 12** LES BRÈVES DE LA FRANÇAUFRIQUE

FRANCOPHONIE

LA LANGUE DES ARMES

La Francophonie n'est pas qu'un outil de rayonnement culturel pour la France. Elle permet aussi de développer sa domination militaire et d'ouvrir des marchés pour l'industrie de l'armement.

En novembre 2014, à Dakar, le colloque du Front contre le sommet de la Francophonie qui devait se tenir à l'université Cheikh Anta Diop était interdit. Ses organisateurs avaient alors réagi dans une tribune¹ dénonçant la Francophonie comme « *un instrument de la Françafrique* ». Ils y rappelaient les dégâts concrets de l'expansion culturelle française : « *pour l'Afrique, ce que l'on appelle pudiquement la francophonie consiste d'abord en l'imposition de la langue française comme unique langue officielle, donc d'administration et d'enseignement dans des pays où seule une infime minorité dominante en possède la maîtrise, créant ainsi un fossé insurmontable entre les élites et les masses.* » Ils poursuivaient : « *l'aliénation culturelle que cela implique se double d'une politique de domination militaire* » et dénonçaient « *l'objectif sécuritaire calqué sur l'agenda de l'Etat français* » du sommet officiel.

Pax francophonia

En plus de l'agenda politique du sommet, cette même année, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), lançait le Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (REFFOP). Ce réseau vise notamment à « *favoriser l'usage de la langue française dans les opérations de paix et d'y renforcer la participation des francophones* ». La grande majorité des structures de formation membres du REFFOP se trouvent dans les pays d'Afrique francophone. Le site internet communique fièrement sur la hausse de la participation des troupes francophones aux opérations onusiennes, et rappelle d'ailleurs utilement que si les « *États francophones du Nord* » sont les principaux contributeurs sur le plan du financement, de la formation et de l'équipement, ce sont les « *États du Sud* » qui fournissent l'essentiel des troupes sur le terrain.

Au regard de la prédominance du commandement français de ces opérations (à commencer par l'hégémonie tricolore à la

tête du Département des opérations de maintien de la paix à l'ONU²), cette répartition des tâches n'est pas sans rappeler celle de l'armée coloniale, où les tirailleurs africains, commandés par des officiers français, formaient le gros des troupes.

Parlons la même langue...

Une activité importante du REFFOP est la diffusion du « Français langue militaire » (FLMi) par le biais d'une méthode intitulée *En avant !*. Lancée en 2010 par la Direction de la coopération de sécurité et de défense (direction du ministère français des affaires étrangères), elle fournit des rudiments permettant à des troupes ne maîtrisant pas le français une « interopérabilité » avec des militaires francophones.



Couverture du livret de méthode « En avant ! »

Au-delà d'une pittoresque version numérique diffusée sur le site du REFFOP, la méthode *En avant !* est surtout enseignée dans les centres de formation des différents pays. Le scénario proposé par la méthode est sans ambiguïté sur la cible principale de ces cours : on y suit un groupe d'officiers africains engagés dans une opération au « Canara », un pays fictif.

Une discipline coloniale

L'enseignement du FLMi connaît ainsi un renouveau, après le *Règlement pour l'enseignement du français aux militaires indigènes* en 1926, né de la volonté de mieux faire comprendre les ordres des officiers français aux militaires colonisés après l'expérience de la première guerre mondiale. Brice Poulot³ mentionne également « *La méthode Mamadou et Bineta utilisée pour l'apprentissage du français qui avait été écrite dans les années 1930 par un instituteur, servait de référence aux tirailleurs. Chacun devait en posséder une dans sa musette.* » À l'époque déjà les objectifs étaient clairs : « *comme le signale Michel Bodin, "le respect des consignes, la compréhension des ordres, et la rapidité de leur exécution, confèrent à toute armée une grande part de son efficacité". C'est pourquoi l'armée a, par nécessité opérationnelle, largement contribué à la diffusion du français [...] Les mythes de l'universalisme républicain et de l'humanisme colonial français s'évaporent face au pragmatisme des besoins opérationnels militaires de la métropole.* »⁴ Lors de la guerre d'Indochine, l'armée française déplora ainsi le faible niveau de français des soldats africains et il y eut alors « *un regain d'intérêt pour la question de l'enseignement du français aux troupes africaines* ».

La Francophonie des puissances

Aujourd'hui, l'intérêt de l'OIF pour les « opérations de paix » et la diffusion de la francophonie parmi les armées du monde ressemble à un nouvel outil au service des ambitions militaires de la France. En 2008, Bernard Cazeneuve, alors député, y voyait une manière de « *multilatéraliser nos interventions* », tout en s'inquiétant : « *Il ne faut pas que nos actions autour et sur la base de l'OIF pour favoriser le développement du maintien de la paix soient perçues par nos partenaires comme une manière, détournée, de revenir à une prédominance française* »⁵. Le député devenu ministre semble là s'inquiéter plus de l'image que de la réalité.

Dans une étude conjointe de l'IRSEM⁶ et de l'OIF, le constat est fait que ce sont « les autorités militaires francophones des pays développés » qui sont à l'initiative « de nombreuses actions afin de conforter le rayonnement militaire du français à l'international. » Cette étude défend l'idée que la Francophonie peut être utilisée comme moyen de « profondeur stratégique », terme qui désigne « un ensemble de ressources sur la base desquelles un acteur international peut s'appuyer en vue de mettre à distance une menace. [...] Il ne s'agit pas de contrôler directement un territoire mais de tisser un ensemble de relations et de partenariats à l'étranger. » Un article donne en exemple le cas du Canada qui est intervenu en Haïti sous l'étiquette de l'OIF, notamment « enjeux de sécurité intérieure au Canada ». « La communauté haïtienne est déjà très présente sur le sol canadien mais éprouve de très grandes difficultés socio-économiques. L'essor de la criminalité en Haïti via les trafics de tous ordres (drogues, armes, humains) a des incidences directes sur la situation du Canada. En d'autres termes, l'implication du gouvernement canadien en amont, sur le sol haïtien, entend "mettre à distance" la diffusion de ces processus conflictuels. » L'auteur relève que « l'OIF, qui compte en son sein de nombreux pays d'Afrique, bénéficie indéniablement d'une perception positive de la part des autorités publiques de la "première République noire de l'Histoire", qui peuvent se montrer très sourcilieuses de la défense de leur souveraineté dans le cadre de relations bilatérales classiques. »⁷ L'OIF apparaît alors comme un paravent bien pratique pour les puissances francophones.



Enjeux sonnants et trébuchants

En plus d'une plus grande capacité de commandement de troupes étrangères par des pays francophones, la diffusion du français militaire est indéniablement un moyen de puissance culturelle. « Au croisement entre le soft power (ou puissance douce) et le hard power (ou puissance coercitive), la formation en langue des armées constitue le transmetteur de savoirs au sein du triptyque armée, langue, culture. »⁸ L'auteur relève que si les moyens alloués aux réseaux culturels baissent, la multiplication des interventions militaires françaises participent « à la propagation du français en tant que langue de communication civile et militaire. »

Mais il y a aussi un intérêt direct pour les ventes d'armes françaises : « Il existe un lien réel entre la francophilie d'une armée étrangère (ou du moins de son état-major) et la provenance de son matériel de défense. Certains affirment que le matériel de défense des pays francophones (au premier rang desquels la France) s'exporte mieux dans un pays francophile. » Et l'auteur d'ajouter, manifestement très concerné : « Il nous appartient aujourd'hui d'inciter les grands groupes de défense à dominante francophone à s'intéresser de près à l'action du FLMi. » Total (au Liban) ou Thalès (au Chili ou auprès d'étudiants de pays émergents) ont ainsi investi dans l'enseignement du français auprès des armées.

La Francophonie apparaît donc non

seulement comme un moyen de puissance culturelle, mais aussi militaire et économique : tirant sa source de la période coloniale, la diffusion du français militaire permet de faciliter « l'interopérabilité » des troupes internationales (et donc leur commandement par des officiers français par exemple), mais est aussi considéré comme un avantage pour les ventes d'armes. « Il convient désormais d'observer que les pays francophiles ont été conquis par les cultures véhiculées par le français, à l'inverse de la majorité des pays francophones qui, aux siècles précédents, ont été conquis par les armes ». Instrument de conquête de puissance sur de nombreux plans, la Francophonie joint l'utile à l'agréable pour les tenants de la domination française.

Mathieu Lopes

1. « La francophonie, un instrument de la Francophonie ! », 27/11/2014, relayée notamment sur le site internet de Survie.

2. Voir *Billets* n°204 (juillet 2011) et n°265 (février 2017) et, sur le commandement français de l'opération de l'ONU au Mali, *Billets* n°227 (septembre 2013).

3. Brice Poulot, « L'enseignement du français aux troupes coloniales en Afrique », *Revue historique des armées*, 265 | 2011

4. *Ibid*

5. Bernard Cazeneuve, « Francophonie et coopération militaire, un nouveau dépat pour l'OIF », *Revue internationale et stratégique*, 2008.

6. Institut de recherche stratégique de l'École militaire. Étude n°26 Francophonie et profondeur stratégique, 2013. La lecture de l'ensemble de cette étude est conseillée pour comprendre comment peut être envisagée la francophonie dans les milieux militaires.

7. Stéphane Jans, « L'implication du Canada en Haïti, illustration de la francophonie comme profondeur stratégique »

8. Brice Poulot, « Le français langue militaire, instrument de la profondeur stratégique de la francophonie ».

NIGER

UNE BASE STRATÉGIQUE POUR LA FRANCE... ET SES ALLIÉS

Déjà au cœur de l'activité africaine de production d'uranium pour Areva, le Niger devient peu à peu le hub militaire international du Sahel et un noeud de la politique d'externalisation de contrôle des migrations par l'Union européenne.

Depuis 2013 et le déclenchement de l'opération Serval au Mali, la France a pris pied militairement au cœur de l'Afrique de l'Ouest. Cette intervention a eu des conséquences profondes pour son voisin oriental : le Niger. En quelques années, ce pays est devenu la base arrière de l'armée française dans la région, qui y évolue avec une très grande autonomie. L'aéroport de Niamey sert ainsi de base aérienne pour les avions de chasse de l'opération Barkhane¹. La capitale nigérienne héberge aussi les drones de surveillance français, qui sillonnent la zone sahélo-sahélienne pour collecter du renseignement. Surtout, la France n'hésite pas à déployer des troupes sur le terrain, pour « épauler » l'armée nigérienne comme à Diffa (Sud-Est) ou plus récemment à Tillabéri (Sud-Ouest). Enfin, l'armée française a constitué un véritable avant-poste à Madama (extrême Nord-Est), face à la frontière libyenne, qui sert de point d'ancrage pour les forces spéciales qui grenouillent dans cette importante zone de transit trans-saharien.



Soldats nigériens et maliens avec l'armée américaine, le 28/10/2015. (U.S. Army RDECOM, licence CC)

Hub militaire international

Mais les Français ne sont pas les seuls à installer leurs troupes dans le pays. Les États-Unis tendent actuellement à faire du Niger leur porte-avion terrestre pour agir dans la sous-région. Leurs drones sont présents à Niamey et le ministère de la Défense états-unien a confirmé que son pays construisait une piste d'atterrissage et les infrastructures associées à Agadez, au centre du pays (*lefigaro.fr*; 29/09/2016). Et ce n'est pas tout : l'Allemagne a annoncé vouloir faire de Niamey sa base d'appui pour son contingent déployé au sein de la MINUSMA, la force de

maintien de la paix présente au Mali (*jeuneafrique.fr*; 05/10/2016). Cet arrivage massif de soldats étrangers passe mal au Niger, où le régime ne cesse de se durcir.

Répression

Parallèlement à cette ouverture aux intérêts militaires étrangers, le régime de Mahamadou Issoufou devient de plus en plus autoritaire. Dernier événement en date, la violente répression d'une grève étudiante au mois d'avril 2017, qui s'est soldée par la mort d'un manifestant (*RFI*, 11/04). De même, en plein scandale de « l'Uraniumgate » (voir *Billets* n°265), qui menace le pouvoir en place, le régime cherche à écarter les députés de l'opposition de la rédaction du rapport de la commission d'enquête dont ils étaient membres de droit (*RFI*, 27/04). De fait, le Niger risque de sombrer dans la spirale infernale où, sous prétexte de service rendu (ici militaire), la France et ses alliés ferment les yeux sur les dérives du pouvoir en place, à l'instar de ce qui prévaut à Djibouti. Pour les décideurs français, une fois de plus, la démocratie nigérienne ne pèse pas lourd face au sacrosaint principe de stabilité d'un régime.

Yanis Thomas

1. Déclenchée en août 2014, l'opération Barkhane s'étend officiellement sur la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad. En réalité, elle déborde aussi sur le sud de la Libye et le nord du Nigeria. Cette opération n'a jamais été validée par le Parlement, en violation de l'article 35 de la Constitution.

Si Areva a depuis longtemps diversifié son approvisionnement en uranium, la France reste en revanche « dépendante des seules mines du Niger pour son approvisionnement en uranium à usage stratégique militaire », comme l'indiquait un rapport du Sénat de 2013 sur « La place de la France dans une Afrique convoitée ». Conclusion du même rapport : « L'enjeu de la politique économique de la France en Afrique est donc, entre autres, d'assurer un accès sécurisé aux ressources énergétiques et minières dont elle a besoin. » Qui mieux que les militaires pour y veiller ?



MIGRATIONS EUROPE-AFRIQUE

SURENCHÈRE ET MARCHANDAGES :
LES EXILÉS PRIS AU PIÈGE

Afin de revenir sur les derniers développements des relations entre l'Union européenne (UE) et les pays d'Afrique concernant les migrations et sur la mise en œuvre de nouveaux accords migratoires, les « Migration Compacts » -notamment avec le Niger-, nous publions ici un article et un encadré de la note Migreurop n°5, d'avril 2017, intitulée « Externalisation tous azimuts : de l'arrangement UE - Turquie aux Migration Compacts en Afrique ».

Migreurop est un réseau européen et africain de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître et de lutter contre la généralisation de l'enfermement des étrangers et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique d'externalisation de l'Union européenne. En savoir plus : www.migreurop.org

migreurop
observatoire des frontières

Les cadres de coopération établis pour externaliser la politique migratoire de l'UE vers les pays africains sont nombreux : accords de Cotonou avec les pays « Afrique, Caraïbes, Pacifique » (2000), processus de Rabat avec l'Afrique de l'Ouest (2006) et celui de Khartoum avec les pays de la Corne d'Afrique (2014). Une nouvelle stratégie a été lancée lors du Sommet euro-africain de La Valette (2015) avec la mise en place d'un Fonds fiduciaire doté de 1,8 milliards d'euros.

Cette superposition montre l'inefficacité des instruments jusqu'ici mis en œuvre, et une surenchère de l'UE, prête à investir toujours plus de moyens pour endiguer les migrations africaines vers l'Europe. Véritables outils de chantage, les contreparties mises sur la table organisent le dévoiement des fonds publics supposément consacrés au développement : ils visent surtout au renforcement du contrôle des frontières africaines et à favoriser l'implantation des entreprises privées européennes.

Répliquer un accord scandaleux

L'Italie est à l'avant-garde de cette vision sécuritaire de la coopération en matière de migration. Pour bloquer les arrivées en Méditerranée, elle souhaite répliquer en Afrique le modèle de la Déclaration UE-Turquie¹. Elle a ainsi proposé à la Commission un nouveau cadre de

partenariat, les « Migration Compacts », et conclut en parallèle des accords bilatéraux (Gambie 2015, Soudan 2016 et Libye/Egypte 2017).

En se basant sur les pactes conclus avec chacun des pays cibles (notamment le Mali, le Sénégal et le Niger), les « Compacts » – lancés le 8 juin 2016 – combinent l'ensemble des instruments existants pour « mieux gérer les migrations ». Huit milliards d'euros d'ici 2020 seront affectés aux « pactes » conclus avec les pays « prioritaires ». Des récompenses pour les États qui coopèrent et des sanctions pour les autres sont également prévues.

Droits bafoués

Or le renforcement des capacités répressives de ces pays bafoue les droits des personnes en migration, qui, au sein d'un espace de libre circulation régionale (la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO), doivent faire face aux contrôles renforcés, au fichage, à la biométrie et à la détention. Cela encourage également les renvois entre pays tiers, comme entre le Soudan et l'Erythrée, ou entre la Mauritanie et le Mali ou le Sénégal.

Bien plus, fin 2016, les institutions européennes ont adopté le document de voyage unique européen (ou laissez-passer) qui facilitera les expulsions depuis l'Europe de personnes sans documents de voyage valides, en court-circuitant la vérification de leur identité par les autorités consulaires de leur pays d'origine présumé.

Si au Sommet de La Valette en 2015 les États africains s'y sont opposés, l'UE cherche à leur imposer par une politique du fait accompli et par sa mise au centre de toute négociation commerciale ou diplomatique.

Association
Migreurop

1. NDLR : L'accord entre l'UE et la Turquie, signé en mars 2016 et entré en vigueur le mois suivant, vise à empêcher les arrivées de migrant-es en Europe en les repoussant en Turquie. Qu'elles soient candidates à l'asile ou non, l'accord prévoit d'expulser de Grèce toutes les personnes qui y sont entrées après le 20 mars 2016 en étant passées par la Turquie (voir *Billets* n°256, avril 2016). Les « Migration Compacts » visent à répliquer, depuis 2016, ce type d'accord avec des pays africains. Cinq pays ont été identifiés comme « prioritaires » en 2016 par les chefs d'État et de gouvernement de l'UE : le Nigéria, le Niger, l'Éthiopie, le Sénégal et le Mali (*Euractiv.fr*, 21/10/16).

Le Niger, vigie de l'Europe

Pays de transit clé, le Niger est devenu un laboratoire privilégié de la lutte contre les migrations. L'EUCAP, mission civile de l'UE dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune, y est présente depuis 2012 afin de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Or, depuis 2015, elle offre aussi aux autorités nigériennes « un soutien pour la prévention de l'immigration clandestine » et dispose pour cela d'une antenne permanente à Agadez. Dans cette ville se situe également un centre de l'OIM dont les objectifs sont de dissuader les départs, de favoriser les retours et d'afficher –

par l'invisibilisation des personnes en migration – l'efficacité de cette collaboration.

Le gouvernement du Niger, qui bénéficiera de 140 millions d'euros sur les fonds fiduciaires de La Valette, se montre très coopératif. Une loi contre le trafic illicite des migrants a été adoptée en mai 2015. L'intensification de la répression génère des risques plus importants pour les personnes en migration qui s'engagent sur la route du Sahara. Elle entérine aussi la violation généralisée des règles de libre circulation dans l'espace CEDEAO.

TRANSPARENCE FISCALE

AREVA JOUE AU BONNETEAU

Un récent rapport relève les incohérences suspectes dans les chiffres publiés par Areva et le manque à gagner pour le budget public de l'État nigérien.



En 2014, après plusieurs mois de bras de fer, l'État du Niger obtenait d'Areva, à l'occasion du renouvellement de sa concession, qu'elle se conforme enfin au code minier de 2006. Mais les contreparties obtenues par la firme française laissent sceptiques les ONG Oxfam en France et le ROTAB au Niger (cf. *Billets* n°236, juin 2014). Un rapport publié le 13 avril par les ONG ONE, Oxfam et Sherpa (« La transparence à l'état brut ») vient confirmer leurs inquiétudes. Une directive européenne obligeant désormais certaines entreprises à déclarer ce qu'elles versent aux États, le rapport se penche sur les cas d'Areva, EDF, Engie, Eramet, Maurel & Prom et Total. Premier constat, la transposition française de la directive européenne sur la transparence des industries extractives reste très imparfaite et n'interdit pas un certain flou, voire une certaine opacité.

Passe-passe fiscal

En dépit de cela, les ONG ont pu constater qu'Areva paie finalement moins au Niger après la renégociation de sa convention minière qu'avant, grâce à plusieurs tours de passe-passe. Areva avait obtenu l'alignement du prix d'enlèvement de l'uranium (c'est-à-dire le prix qu'Areva paye à sa filiale nigérienne, donc à elle-

même) sur plusieurs prix du marché, dont les prix à court terme, historiquement plus bas que les autres. Or, les pratiques commerciales d'Areva relèvent en réalité du long terme. Areva déclare également une hausse des coûts de production très importante, qui pourrait dissimuler des transferts de bénéfices vers d'autres filiales (logistique, marketing, transport...). Au final, la rentabilité des sociétés minières nigériennes détenues par Areva a ainsi fortement baissé, entraînant à la fois une baisse des montants sur lesquels s'applique la redevance minière mais aussi une baisse du taux de cette redevance : Areva peut continuer à payer 5,5 % des bénéfices de sa filiale, c'est-à-dire le taux le plus bas, comme avant la renégociation de 2014...

Les revenus que l'État du Niger tire de l'uranium ont ainsi chuté de 15 millions d'euros entre 2014 et 2015. A l'inverse, si l'uranium était payé à un prix conforme aux pratiques des autres producteurs, ce sont 30 millions d'euros supplémentaires qui auraient pu alimenter le budget nigérien. Le Niger qui produit 30 % de l'uranium d'Areva ne touche ainsi que 7 % des versements, tandis que le Kazakhstan qui en produit 26 % concentre les trois quarts des paiements d'Areva aux pays producteurs. Cherchez l'erreur !

Raphaël Granvaud

Transparent mais pas limpide

Deux directives européennes (comptable et transparence) de 2013, transposées en droit français fin 2014, obligent les entreprises pétrolières, gazières et minières enregistrées et/ou cotées dans l'UE à publier chaque année les paiements effectués au profit des États dans lesquels elles ont des activités extractives (impôts, redevances, etc.). En 2016, six entreprises françaises ont donc publié pour la première fois ces données, qu'ont analysées One, Oxfam France et Sherpa, en collaboration avec le Basic : Areva, EDF, Engie, Eramet, Maurel & Prom et Total.



Dans leur communiqué du 13 avril, les associations épinglent Areva, mais aussi Total, pour laquelle elles s'étonnent d'un « écart de plus de 100 millions de dollars entre les revenus déclarés par l'Angola en 2015 et les revenus déclarés par les entreprises, qui opèrent avec Total le plus gros champ pétrolier du pays. [Les ONG] ont passé au crible les chiffres des déclarations et ont essayé de reconstruire le parcours du pétrole extrait par Total en Angola, de sa vente et des revenus générés... Sauf erreur de publication de l'une des parties, deux hypothèses sont possibles : la compagnie pétrolière angolaise aurait pu détourner une partie de ses revenus ou Total aurait appliqué un prix de vente du pétrole inférieur pour ses filiales, parvenant ainsi à réduire sa facture fiscale de 93 millions de dollars en 2015. Un manque à gagner considérable, dans un des pays les plus pauvres au monde ».

GUADELOUPE SONJÉ MÉ 67

Crime colonial oublié de la « métropole », les tueries et la répression de mai 1967 ne sont l'objet d'aucune commémoration de l'Etat français : cinquante ans d'Omerta.

La Guadeloupe a une histoire particulière au sein des Antilles françaises. Après la figure de Toussaint Louverture, l'homme qui commanda la révolte et mit fin à l'esclavage dans la partie française de Saint-Domingue en 1791, c'est celle de Louis Delgrès qui est la plus emblématique de la lutte pour l'émancipation, lui qui s'engagea désespérément contre le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte et préféra la mort à la reddition le 28 mai 1802 à Saint-Claude en Guadeloupe.

Nouveau statut, même combat

Cent cinquante ans plus tard, alors que les Antilles françaises sont passées en 1946 du statut de colonie à celui de département, sans pour autant qu'une égalité de fait soit instaurée avec les Français de métropole, la Guadeloupe voit se développer des mouvements de revendication. En novembre 1951, les ouvriers de la canne à sucre entament une grève, bientôt rejointe en janvier 1952 par les petits fonctionnaires. Les propriétaires Béké font appel aux CRS qui, le 14 février, tirent dans la foule désarmée, faisant quatre morts et de nombreux blessés. Des mouvements plus politiques voient le jour dans les années 1960. Administrateur de la France d'Outre-mer, le Guadeloupéen Albert Béville, écrivain sous le nom de Paul Niger, a tiré de son expérience africaine ses convictions anticoloniales. Il fonde en avril 1961, avec l'écrivain Edouard Glissant et l'avocat Marcel Manville, le Front Antilles-Guyane pour l'autonomie. L'association est dissoute à peine trois mois après. Albert Béville est mis en congé, rétrogradé administrativement et interdit de séjour aux Antilles. Il réussit à s'envoler pour la Guadeloupe en compagnie du député de Guyane Justin Catayé et d'autres militants du Front. Leur avion s'écrase à l'atterrissage, le 22 juin 1962, à Deshaies en Guadeloupe.

Naissance du GONG

En 1963 est fondé, à partir de mouvements d'étudiants en métropole, le GONG (Groupe d'organisation nationale de la Guadeloupe) qui revendique cette fois l'indépendance et rencontre la sympathie dans une population exaspérée par l'injustice so-

ciale et raciale, par les élections régulièrement truquées, par l'arrogance intacte du pouvoir colonial.

« Embrasse le nègre »

En mars 1967, une étincelle va mettre le feu aux poudres. Le propriétaire européen d'un grand magasin à Basse-Terre lâche son berger allemand, en lui ordonnant « *embrasse le nègre* », sur un cordonnier ambulancier infirme à qui il veut interdire de s'installer sur le trottoir. Le vieil homme est renversé et mordu. La foule en colère s'assemble, met à sac le magasin et précipite la grosse voiture du commerçant dans la mer. Deux jours plus tard, le magasin du frère de l'agresseur explose à Pointe-à-Pitre. Devant ces émeutes, le préfet Pierre Bollotte, qui a été directeur de cabinet du préfet d'Alger pendant la bataille du même nom, fait appel aux CRS et ordonne une répression féroce qui fait de nombreux blessés.



Photographie d'archive ayant pour légende « Quadrillage à Pointe-à-Pitre - quartier Dubouchage - 27 mai 1967 »

Deux mois plus tard, les ouvriers du bâtiment se mettent en grève, réclamant 2% d'augmentation. Le 25 mai, des négociations ont lieu à la Chambre de commerce de Pointe-à-Pitre devant laquelle les manifestants se rassemblent. Le patronat ne cède rien. La phrase : « *Quand les nègres auront faim, ils reprendront le travail* » est même prononcée. Les manifestants jettent alors des projectiles sur les forces de l'ordre qui

répliquent en ouvrant le feu et font deux morts. Au premier rang de la manifestation, l'activiste du GONG Jacques Nestor s'écroule, victime d'un tir manifestement ciblé. Loin de s'arrêter, la manifestation s'amplifie. Des lieux symboliques de l'État français sont incendiés. Les gendarmes mobiles et les CRS, renforcés par l'armée, ouvrent alors un feu nourri. Des dizaines de manifestants tombent tandis que les autres s'enfuient. La traque dégénérant en massacre systématique s'organise alors dans la soirée, la nuit et les jours suivants. Des automitrailleuses sillonnent la ville, tirant sur les passants. La chasse à l'homme se poursuit méthodiquement dans le ratissage des quartiers. Le bilan de ces journées sanglantes est à ce jour inconnu. Les autorités déclareront huit morts, la réalité doit se monter à une voire plusieurs centaines de tués.

Annésie volontaire

La répression se poursuit par des centaines d'arrestations. Dix-neuf membres ou sympathisants du GONG sont transférés en métropole pour comparaître devant la Cour de sûreté de l'État, accusés d'avoir organisé la sédition. Treize seront acquittés, six condamnés avec sursis. Ce verdict signe non la volonté de l'État d'apaiser les esprits – le caractère spontané de la révolte était avéré – mais celle d'effacer le massacre. Entreprise réussie. Qui, en France, connaît le mai 67 guadeloupéen ? Nos héros ne sont pas vos héros ; nos morts ne sont pas vos morts, a pu dire James Baldwin à propos des luttes des noirs.

Les archives doivent s'ouvrir pour identifier la chaîne de commandement qui a permis ce terrible carnage. On en attribue la responsabilité à Foccart, homme de l'ombre de l'Élysée, issu d'une famille de Békés guadeloupéens et obsédé par la subversion communiste dans les possessions françaises, un de ces hommes puissants « *qui ne veulent voir d'hommes noirs ou tirant leur origine de cette couleur que dans les fers de l'esclavage* », selon l'ultime message de Delgrès.

Odile Tobner

DETTE

LE MOZAMBIQUE AU MENU DES FONDS VAUTOURS ?

La Belgique a été un des premiers pays à se doter d'une loi destinée à lutter contre les fonds vautours - une disposition en partie reprise par la France à l'occasion de la loi sur la transparence dans la vie économique, dite « loi Sapin II ». Alors que cette loi belge est aujourd'hui menacée (voir encadré), nous reproduisons ici une tribune de Rémi Vilain, du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM), parue le 26 avril dans le quotidien La Libre Belgique.

Mi-avril ont eu lieu à Washington les annuelles rencontres de printemps tenues conjointement par le FMI et la Banque mondiale. La nouvelle crise de la dette qui se profile pour les pays du Sud, où le Mozambique est le premier concerné, était l'un des principaux points traités.

En effet, en 2013, des membres du gouvernement mozambicain ont illégalement contracté des prêts au nom de trois entreprises publiques pour un montant de deux milliards de dollars, illégalité dont les créanciers avaient parfaitement connaissance. Après que le gouvernement a officiellement déclaré le défaut de paiement pour ces prêts, le pays se retrouve en proie aux fonds vautours.

Profitant de circonstances globalement favorables pour les pays exportateurs de matières premières, la situation macroéconomique de nombreux pays d'Afrique subsaharienne s'était redressée ces dernières années, avec en point de mire une recrudescence des emprunts. Cette situation s'est depuis inversée avec la forte baisse des cours pétroliers, la hausse des taux d'intérêt, Réserve fédérale des Etats-Unis en tête, et l'effondrement du niveau de plusieurs devises africaines. Le Mozambique, perçu par certains comme le « miracle » de la région, n'échappe pas à ce contexte qui n'est pas sans rappeler celui de la crise de la dette qui a éclaté au début des années 1980.

Entachés d'illégalité

L'une des conséquences principales est une progression importante du stock de la dette des pays de la région, avec un doublement de celui-ci pour le Mozambique entre 2010 et 2015, passant de 4 130 milliards de dollars à plus de 10 000 milliards de dollars. Parmi les prêts contractés depuis 2013, au moins trois sont entachés d'illégalité. EMATUM, ProIndicus et MAM, trois entreprises publiques, ont souscrit auprès de Crédit suisse et de la banque russe VTB Capital plus de 2 milliards de dollars de prêts, prêts jamais validés par le

Parlement mozambicain, seule instance compétente pour garantir des emprunts d'Etat. Notons qu'en qualité de créanciers, les banques ont une obligation de vigilance de validité des prêts et ne sauraient donc réclamer des dettes contractées illégalement.

Contractés pour l'achat de bateaux destinés à la pêche au thon auprès des chantiers navals des Constructions mécaniques de Normandie, ces prêts ont en

réalité principalement servi à l'achat de matériel militaire. Lorsque ces prêts illégaux et dissimulés ont été révélés au grand jour en avril 2016, après que le FMI a alors stoppé ses financements à destination de ce pays à faible revenu où 54 % de la population vit sous le seuil de pauvreté, l'agence de notation Standard&Poor's a abaissé la note de la dette souveraine jusqu'à SD/D, soit la plus basse possible (signifiant en défaut ou forte probabilité de défaut).

Brochure sur les fonds vautours

Le CADTM met à disposition une brochure sur les fonds vautours, à télécharger sur www.cadtm.org ou à commander gratuitement à commandes@cadtm.org, pour comprendre et faire comprendre ce que sont ces fonds et comment lutter contre. Extrait :

MARCHÉ PRIMAIRE
L'ÉTAT ÉMET UN TITRE DE DETTE
10 millions
5% TAUX D'INTÉRÊT

→

...SURVIENT UNE CRISE FINANCIÈRE

MARCHÉ SECONDAIRE
ACHETEUR / VENDEUR
10 millions
1 SOLDES / 2 MILLIARDS

L'ÉTAT EST EN DIFFICULTÉ. SA DETTE PERD DE SA VALEUR. UN FONDS VAUTOUR LA RACHÈTE À UNE FRACTION DE SA VALEUR D'ORIGINE (LA VALEUR NOMINALE)

RESTRUCTURATION DE LA DETTE :
L'ÉTAT RETROUVE (UN PEU DE) SA SOLVABILITÉ...
MAIS LE FONDS VAUTOUR REFUSE DE RENÉGOCIER LA VALEUR DE LA DETTE

LE FONDS VAUTOUR INTENTE UNE ACTION EN JUSTICE POUR EXIGER LE PAIEMENT DE LA VALEUR NOMINALE DE LA CRÉANCE + INTÉRÊTS + PÉNALITÉS + FRAIS DE JUSTICE

2 000 % de rendement

Le gouvernement mozambicain a alors annoncé qu'il ne serait pas en mesure de rembourser ses créanciers et est rentré partiellement en défaut de paiement en janvier 2017 en raison de l'insoutenabilité de sa dette. Entre-temps, la responsabilité du Crédit suisse et de VTB étant engagée, ces derniers ont revendu sur le marché secondaire les obligations qu'ils détenaient sur les sociétés EMATUM, ProIndicus et MAM. Bien que le FMI, de par ses responsabilités, aurait dû connaître cette situation, il a exigé a posteriori un audit pour faire la lumière sur la dette extérieure du Mozambique.

En parallèle, le gouvernement mozambicain tente, lui, de négocier le remboursement de ces prêts, pourtant illégaux, auprès des nouveaux détenteurs de ces obligations. Nous y retrouvons le très influent BlackRock, un des plus grands fonds d'investissement au monde notamment impliqué dans de nombreuses opérations de rachat de dettes en Espagne ou au Portugal pour ne citer qu'eux, mais d'autres fonds vautours pourraient également être partie prenante.

Les fonds vautours sont des fonds d'investissements qui rachètent à très bas prix - sur le marché secondaire - la dette d'États en difficulté à une fraction de sa valeur d'origine, pour ensuite en réclamer le paiement à 100 %, majoré d'intérêts et de pénalités. Pour ce faire, ils les attaquent devant des tribunaux particulièrement protecteurs des intérêts des créanciers. Les profits qu'ils engrangent représentent en moyenne 3 à 20 fois leur investissement, soit des rendements de 300 % à 2 000 % réalisés au détriment des populations qui payent la note d'une dette dont ils n'ont pas vu l'utilité. Les obligations initialement détenues par le Crédit suisse et VTB ayant été contractées sous la loi britannique, le Mozambique se retrouve d'autant plus en danger.

La Belgique pionnière

Tandis qu'une trentaine d'organisations nationales et internationales se mobilisent actuellement pour légitimement demander l'annulation de ces dettes illégales, il est nécessaire que l'ensemble des pays, dont le Mozambique, adopte des lois pour contrer l'action spéculative et néfaste de ces fonds procéduriers. La Belgique est pionnière en la matière après avoir adopté le 12 juin 2015 une loi permettant de lutter contre les fonds vautours. Notamment recommandée par l'Onu, elle permet de limiter le remboursement des fonds vautours à la

Pétition pour défendre et internationaliser la loi belge sur les fonds vautours



Les fonds vautours sont des sociétés privées qui rachètent des dettes publiques d'États insolvable à des prix bradés, refusent délibérément de participer aux restructurations de dettes et engagent des procédures judiciaires contre ces États dans l'objectif d'obtenir le paiement de la valeur d'origine de la dette majorée d'intérêts, de pénalités et d'éventuels frais de justice. Les profits qu'ils engrangent sont exorbitants puisqu'ils représentent en moyenne trois à vingt fois leurs « investissements » ; ce qui équivaut à des rendements de 300% à 2000%¹.

Le 12 juillet 2015, le Parlement fédéral belge a voté à l'unanimité la loi « relative à la lutte contre les activités des fonds vautours ». Cette loi est un pas très important contre la spéculation financière indécente en ce qu'elle limite la possibilité pour les créanciers spéculateurs de demander devant la justice belge le paiement de montants manifestement disproportionnés par rapport à ce qu'ils ont payé.

Alors que la loi belge met en œuvre une

recommandation du Conseil des Droits de l'homme de l'ONU qui « engage les États à envisager la mise en place de cadres juridiques afin de restreindre les activités prédatrices des fonds rapaces dans leur juridiction », elle est actuellement remise en cause par un fonds vautour enregistré dans les Îles Caïmans, NML Capital Ltd. (une filiale du fonds Elliott Management Corporation dirigé par le milliardaire Paul Singer) qui en demande l'annulation auprès de la Cour constitutionnelle belge. Son objectif est de dissuader d'autres États d'adopter des législations similaires sur les fonds vautours. Ce qui prouve l'efficacité du dispositif belge.

Les signataires « [soutiennent] la loi belge sur les fonds vautours et [appellent] tous les autres États à adopter des législations équivalentes afin d'empêcher les spéculateurs de faire des profits sur le dos des populations à travers le monde ».

1. Nation Unies. Rapport du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, 20 juillet 2016, 33e sess., document n° A/HRC/33/54

hauteur de la valeur des créances qu'ils ont rachetées. Afin de dissuader d'autres États d'adopter des législations similaires, cette loi est aujourd'hui attaquée devant la Cour constitutionnelle belge par NML Capital, un fonds vautour domicilié dans les îles Caïmans appartenant au milliardaire Paul Singer connu pour avoir saisi l'argent belge de la coopération au développement qui était initialement destinée à la population du Congo-Brazzaville.

Pour compléter cette indispensable action, le CADTM recommande,

contrairement à celui commandité actuellement par le FMI, un audit intégral de la dette mozambicaine, indépendant des créanciers et entrepris par les Mozambicain(e) s afin de procéder à la répudiation de l'ensemble des dettes illégales, illégitimes et odieuses du pays. L'audit permet, en effet, de démontrer l'origine frauduleuse et illégitime des dettes rachetées par les fonds vautours.

Rémi Vilain

Afrique pouvelle de l'Occident

On sait que pour diverses maffias, l'exportation de déchets toxiques et radioactifs à destination de l'Afrique est un business juteux. On sait aussi que les multinationales ont parfois des pratiques peu scrupuleuses (on se souvient de l'affaire du déversement des boues toxiques de Trafigura en Côte d'Ivoire...). Alors pourquoi les entreprises publiques se gênaient-elles ? C'est la libre concurrence... EDF est ainsi « soupçonnée d'avoir exporté du matériel amianté à Madagascar », nous apprend Mediapart (25/04). « Depuis plusieurs mois, un agent d'EDF et membre



Le siège d'EDF, à la Défense, une entreprise française... dont l'Etat est de loin l'actionnaire majoritaire. (photo sous licence CC Ernest Morales, 2011)

du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'EDF-Réunion, Christian Julien, tente, sans résultat jusqu'ici, d'alerter les pouvoirs publics à La Réunion et à Madagascar » concernant la vente de turbines à combustions à une entreprise malgache. Officiellement le désamiantage a été totalement réalisé, selon un responsable de la communication d'EDF, mais sur la base des documents fournis par l'entreprise qui s'en est chargée, Christian Julien affirme que tous les composants n'ont visiblement pas été traités. Le préfet de la Réunion lui-même s'est inquiété du « manque de lisibilité et d'éléments donnés dans les rapports de repérage "amiante" et de retrait de ces déchets » qui ne « permet pas à l'inspection des installations classées de faire le lien entre les différents déchets et volumes identifiés dans chacun ». Sans succès... Peut-être les turbines ont-elles été désamiantées à Madagascar avant d'être remontées, comme l'ont laissé entendre certaines sources, mais même dans ce cas, EDF reste propriétaire des déchets. « Les déchets ne doivent pas disparaître dans la nature malgache », s'inquiète l'agent d'EDF. Pour la morale, c'est déjà fait.

Vive les Opex

Réalisé mi-mars, un sondage commandé par le ministère de la Défense confirme la bonne image que les opérations militaires françaises conservent dans l'opinion publique. Les opérations contre l'État islamique en Syrie et Irak, quand bien même on ignore quelle efficacité elles ont, bénéficient de 85 % d'opinions favorables. Étrangement, l'opération Barkhane ne recueille que 59 % d'avis favorable. Peut-être est-ce dû au fait que le

gouvernement se garde bien d'attirer l'attention sur la présence de nos 4000 soldats enlisés au Sahel, sans aucune perspective de régler le problème qu'ils sont censés traiter, et que c'est le plus souvent à l'occasion d'un décès de soldat que cette opération se rappelle à notre bon souvenir...

Où y'a de la gégène...



Marine Le Pen au rassemblement du 1er mai 2008. (photo sous licence CC Ernest Morales)

« Moi je pense - et chacun d'ailleurs qui est de bonne foi admet - que la colonisation a beaucoup apporté, notamment, puisqu'on parle de l'Algérie, à l'Algérie: des hôpitaux, des routes, des écoles... Même des Algériens qui sont de bonne foi l'admettent ». Refrain connu, entonné cette fois-ci par Marine Le Pen... Et de rendre hommage à son père qui venait d'appeler à voter pour elle : « C'est un patriote, il s'est battu toute sa vie pour la France et les Français (...). Il a défendu l'Algérie française, comme beaucoup de gens qui ont créé le FN. » Et comme chacun sait, Le Pen père s'est beaucoup investi pour rendre les Algériens de « bonne foi ». Mais l'Arabe est fourbe, et même sous la torture, il ne reconnaît pas les bienfaits de la mission civilisatrice... »

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militants-e-s au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : **Survie - 47, Av Pasteur - 93100 Montreuil**

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €